

APRES L'AFFAIRE DU MEDECIN DE PSA, LE BTP VEUT LICENCIER UN MEDECIN DU TRAVAIL DE L'APST

L'APST est un service de santé au travail interentreprises à compétence professionnelle qui surveille des salariés du bâtiment et des travaux publics (BTP).

Ce service a initié une procédure de licenciement du Dr Jean-Louis ZYLBERBERG qui y travaillait depuis juin 2014.

Cette procédure fait suite à une longue série de tentatives d'intimidation et d'atteintes à son indépendance.

Il a d'abord été l'objet de remarques diverses, puis de convocations pour de reproches de circonstances par le « Directrice médicale » de l'APST qui répercute des plaintes d'entreprises contre lesquelles, du fait du secret médical, le Dr ZYLBERBERG ne peut se défendre. La « Directrice médicale » aura l'imprudence de confirmer par écrit son atteinte à l'indépendance **ce qui entrainera un courrier de rappel à l'ordre du médecin inspecteur** à la « Directrice médicale ».

Il fera également l'objet de convocations systématiques des responsables d'entreprises mécontents de ses propositions d'inaptitude qui le somment de s'expliquer, alors qu'il ne peut transgresser le secret médical et qui dénigrent son « comportement ». D'autres médecins du travail subiraient également des convocations systématiques d'intimidation par certaines entreprises adhérentes à ce service.

Il fera enfin l'objet de plusieurs changements de secteur illégaux, puisqu'il n'en a pas été prévenu, ce qui ne lui permet pas de les contester devant la commission de contrôle, et cette dernière n'ayant pas été informée du changement de secteur. Il apprend ainsi, par un salarié, qu'une filiale du groupe BOUYGUES a demandé son changement auprès de l'APST et l'a obtenu et que quatre entreprises, dont une filiale du groupe VINCI, ont résilié leur adhésion de l'APST puis ont ré-adhéré et changé, par ce procédé, de médecin du travail à son insu et celui de la commission de contrôle.

Ce qui est en fait reproché au Dr ZYLBERBERG est son expérience et son attachement à un exercice tourné vers l'intérêt de la santé des salariés, ancien médecin inspecteur régional du travail, président de l'association santé et médecine du travail qui réfléchit activement à l'exercice et à la clinique médicale en médecine du travail, il cumule les « handicaps ». Pire encore, il a été élu secrétaire de la commission médico-technique et il a la prétention d'y faire voter un règlement intérieur qui déplaît à l'APST.

On comprend que dans un secteur, le BTP, pour le moins problématique en matière de santé au travail, le Dr ZYLBERBERG dérange et que la procédure de licenciement, est plutôt destinée à faire démissionner le Dr ZYLBERBERG pour faire un exemple et rendre plus dociles les autres médecins.

Venant après une affaire semblable dans une usine d'automobile, on peut se demander si les employeurs de la métallurgie et du BTP n'ont pas entrepris d'anticiper sur la loi El Khomri et de mettre en place une médecine entièrement dévouée à leurs intérêts.

Seule une riposte des organisations professionnelles de médecins du travail et des syndicats de salariés et des fédérations syndicales est susceptible de refroidir ces velléités.

Nous vous appelons à apporter votre soutien au Dr ZYLBERBERG.

Dr Alain Carré, Association Santé et Médecine du travail